

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

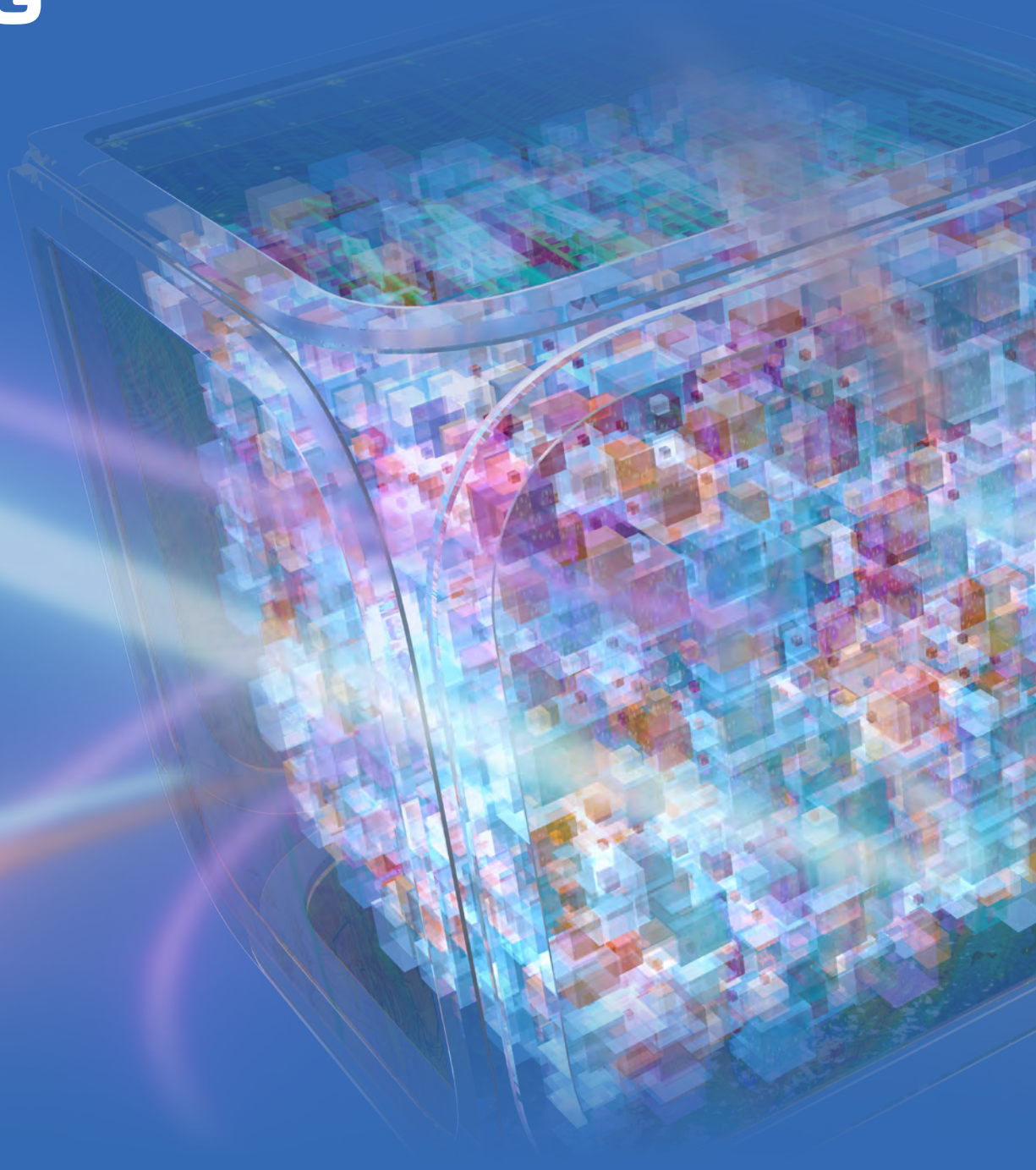
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02674
Numéro SIREN : 969 202 241
Nom ou dénomination : CGG

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 7897



DOCUMENT
d'enregistrement universel
2023 inclut le rapport financier annuel

Certifié conforme,
Le 15 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SZ", written over a horizontal line.

Sophie ZURQUIYAH
Directeur Général



6.2 COMPTES ANNUELS 2022-2023 DE CGG

6.2.1 Bilan

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023			31 décembre 2022
		Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ		10 074,2	(7 906,6)	2 167,6	2 167,0
Immobilisations incorporelles	3	26,1	(25,7)	0,4	0,6
Autres immobilisations incorporelles		26,1	(25,7)	0,4	0,6
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	0,3	(0,2)	0,1	0,3
Constructions		0,1	(0,1)	-	0,1
Autres immobilisations corporelles		0,2	(0,1)	0,1	0,2
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	10 047,8	(7 880,7)	2 167,1	2 166,1
Participations		9 132,3	(7 880,7)	1 251,6	1 221,9
Créances rattachées à des participations		910,6	-	910,6	939,9
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		4,9	-	4,9	4,3
ACTIF CIRCULANT		450,1	(13,6)	436,5	396,4
Avances & acomptes versés sur commandes		0,8	-	0,8	0,4
Créances		228,7	(0,9)	227,8	226,8
Créances clients et comptes rattachés	5	12,7	-	12,7	12,5
Autres créances d'exploitation		1,3	-	1,3	1,9
Autres créances	6	214,7	(0,9)	213,8	212,4
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	34,4	(12,7)	21,7	134,1
Instruments de Trésorerie Actif		1,9	-	1,9	0,6
Disponibilités		184,3	-	184,3	34,5
Comptes de régularisation actif	14	34,2	-	34,2	47,8
TOTAL ACTIF		10 558,5	(7 920,2)	2 638,3	2 611,2

En millions d'euros	Notes	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat
		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2022
CAPITAUX PROPRES	7	765,3	671,4	671,4
Capital		7,1	7,1	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion		500,3	500,2	500,2
Écart de réévaluation		0,2	0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1	7,1
Autres réserves		6,2	6,2	6,2
Report à nouveau		150,1	-	-
Résultat de l'exercice		93,9	150,1	-
Provisions réglementées		0,4	0,5	0,5
PROVISIONS	8	7,7	7,2	7,2
Provisions pour risques		6,7	6,1	6,1
Provisions pour charges		1,0	1,1	1,1
DETTES		1 819,2	1 857,4	1 857,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	1 055,9	1 072,5	1 072,5
Emprunts dettes financières divers	9	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	16,7	15,7	15,7
Dettes fiscales et sociales	12	4,0	4,3	4,3
Autres dettes d'exploitation		1,2	0,7	0,7
Autres dettes	13	741,4	764,2	764,2
Comptes de régularisation passif	14	46,1	75,2	75,2
TOTAL PASSIF		2 638,3	2 611,2	2 611,2



6.2.2 Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2023	2022
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		25,4	21,6
Chiffre d'affaires	16	25,4	21,6
Consommations en provenance des tiers		(28,3)	(25,7)
Impôts et taxes		(0,9)	(0,8)
Charges de personnel		(10,1)	(8,2)
Autres produits (charges) de gestion courante		(1,0)	(0,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(0,4)	(0,5)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0,6	0,1
Résultat d'exploitation		(14,7)	(13,6)
Gains (pertes) de change		11,8	(11,2)
Dividendes reçus des filiales		94,0	673,5
Autres produits (charges) financiers		109,4	88,2
Intérêts financiers		(132,8)	(117,0)
Dotations aux provisions		(10,3)	(656,6)
Reprises sur provisions		61,5	154,7
Résultat financier	18	133,6	131,6
Résultat courant		118,9	118,0
Résultat net des cessions d'actifs		(30,3)	29,9
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		-	(1,8)
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		1,8	-
Autres éléments exceptionnels		(4,9)	0,5
Résultat exceptionnel	19	(33,4)	28,6
Impôts sur les bénéfices	20	8,4	3,5
Résultat net		93,9	150,1

6.2.3 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2023	2022
EXPLOITATION			
Résultat net		93,9	150,1
Dividendes reçus non cash	18	(93,6)	(671,0)
Amortissements et provisions		0,2	0,3
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	30,3	(29,9)
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(53,2)	503,7
Annulation du coût de la dette financière externe	18	87,4	90,3
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(43,2)	(19,2)
Capacité d'autofinancement		21,8	24,3
(Augmentation) diminution des créances clients		(0,2)	11,2
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		27,2	2,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		1,1	(5,7)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		(4,4)	(8,7)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		45,5	24,0
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	(28,4)
Acquisition de participations		(0,1)	-
Total investissement		(0,1)	(28,4)
Valeurs de cessions des actifs		2,5	59,2
Remboursement de prêts		0,1	0,1
Attribution de prêts		(1,5)	(1,9)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		1,0	29,0
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	-	(0,2)
Charges d'intérêts payées	9	(87,7)	(94,0)
Nouveaux emprunts	9	-	-
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		80,4	35,1
Augmentation de capital	7	0,1	0,4
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(7,2)	(58,7)
Variation de trésorerie		39,3	(5,7)
Trésorerie à l'ouverture		163,6	169,3
Trésorerie à la clôture		202,9	163,6



6.2.4 Notes annexes

NOTE 1	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	264	NOTE 14	COMPTES DE RÉGULARISATION	284
NOTE 2	FAITS MARQUANTS	265	NOTE 15	ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES	285
NOTE 3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	266	NOTE 16	CHIFFRE D'AFFAIRES	287
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	267	NOTE 17	TRANSFERTS DE CHARGES	287
NOTE 5	CLIENTS	271	NOTE 18	RÉSULTAT FINANCIER	287
NOTE 6	AUTRES CRÉANCES	272	NOTE 19	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	288
NOTE 7	CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS	273	NOTE 20	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	289
NOTE 8	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	278	NOTE 21	EFFECTIFS	290
NOTE 9	DETTES FINANCIÈRES	280	NOTE 22	RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	290
NOTE 10	INSTRUMENTS FINANCIERS	283	NOTE 23	TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES	291
NOTE 11	DETTES FOURNISSEURS	283	NOTE 24	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	291
NOTE 12	DETTES FISCALES ET SOCIALES	284			
NOTE 13	AUTRES DETTES	284			

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2023 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 6 mars 2024 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG SA est la société mère du Groupe CGG. Le siège social de CGG SA est situé au 27 avenue Carnot, 91300 Massy en France depuis le 31 mai 2019.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.



Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1er janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2023

Cession des crédits d'impôt recherche

Courant septembre 2023, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring les 3 créances de Crédit d'impôts recherche pour les années 2020-2021 et 2022. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 21 millions d'euros après une commission d'escompte de 2,5 millions d'euros imputée en charges financières et une réserve de 5 % appliquée sur chaque année. Cette dernière a été inscrite au débit du compte Dépôts et Cautionnements.

En millions d'euros	2023
Montant des crédits d'impôts cédés	24,7
Commission d'escompte	(2,5)
Réserve	(1,2)
Montant encaissé	21,0

Cession de ARGAS (Arabian Geophysical and Surveying Company)

Le 21 novembre 2023, la Société a annoncé avoir conclu un accord pour céder l'intégralité de sa participation de 49 % dans Arabian Geophysical and Surveying Company (ARGAS) à Industrialization and Energy Services Company ("TAQA"). La transaction a été finalisée en date du 11 décembre 2023.

En millions d'euros	2023
Prix de vente (2,7 millions de dollars US)	2,5
Moins-value de cession	(25,1)
Reprise de dépréciation des titres Argas	19,1
Moins-value nette	(6,0)

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2023

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre 2023 s'élève à 1 252 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres a amené la société à constater une reprise nette de provisions de 29,0 millions d'euros en 2023. Cette reprise s'ajoute aux reprises de provisions liées à des cessions de titres intervenues cours de l'exercice (24,7 millions d'euros), dont notamment celles d'Argas (19,1 millions d'euros) et de Exgeo (5,1 millions d'euros) portant à 53,7 millions d'euros le montant total des reprises nettes de provision sur titres de participations. Le détail de cette provision est donné en note 4. Au titre de l'exercice 2022, la Société avait constaté une dotation nette aux provisions de (652,3) millions d'euros.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Au cours de l'exercice 2022

Achat et cession du bâtiment Galileo

Suite à la sortie de l'Activité d'Acquisition de Données Contractuelles et aux réductions successives d'effectifs sur le site, le groupe CGG n'occupait guère plus de 40 % du bâtiment. L'opération de cession-bail « Sale and lease back » du siège social de CGG, qui avait pour double objectif de monétiser l'actif et de réduire significativement le coût de sa sous-utilisation, a été finalisée le 19 avril 2022. La Société a donc levé par anticipation l'option d'achat du Crédit-Bail immobilier du bâtiment Galileo à Massy et a procédé immédiatement à sa revente.

La transaction a eu les impacts suivants :

- achat à Genefim pour 28,4 millions d'euros représentant l'exercice de l'option d'achat du bâtiment pour 27,7 millions d'euros et 0,7 million d'euros de frais associés ;
- cession à Massy South Station au prix de 59,2 millions d'euros ;
- frais de commission de vente de 0,6 % pour 0,4 million d'euros ;
- versement de dépôts pour 1,9 million d'euros ;
- encaissement net de la cession d'actif de 27,5 millions d'euros ;
- plus-value de cession de 30 millions d'euros.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31 décembre					
	2023			2022		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	24,9	(24,9)	0,0	24,9	(24,8)	0,1
Frais de développement	1,2	(0,8)	0,4	1,2	(0,7)	0,5
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	26,1	(25,7)	0,4	26,1	(25,5)	0,6

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2022	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2023
Immobilisations brutes	26,1	-	-	26,1
Amortissements	(25,5)	(0,2)	-	(25,7)
Immobilisations incorporelles	0,6	(0,2)	-	0,4

Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31 décembre					
	2023			2022		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	0,1	(0,1)	0,0	0,1	-	0,1
Autres	0,2	(0,1)	0,1	0,4	(0,2)	0,2
Immobilisations corporelles	0,3	(0,2)	0,1	0,5	(0,2)	0,3

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2022	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2023
Immobilisations brutes	0,5	-	(0,2)	0,3
Amortissements	(0,2)	(0,1)	0,1	(0,2)
Immobilisations corporelles	0,3	(0,1)	(0,1)	0,1

Les mouvements de 2022 sont principalement dus à l'achat (levée d'option) et la vente du bâtiment Galiléo (note 2).



NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

31 décembre

En millions d'euros	2023			2022		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	9 132,3	(7 880,7)	1 251,6	9 156,3	(7 934,4)	1 221,9
Sous total Participations	9 132,3	(7 880,7)	1 251,6	9 156,3	(7 934,4)	1 221,9
Créances rattachées à des participations	910,6	-	910,6	939,9	-	939,9
Autres immobilisations financières	4,9	-	4,9	4,3	-	4,3
Immobilisations financières	10 047,8	(7 880,7)	2,1	10 100,5	(7 934,4)	2 166,1

31 décembre

En millions d'euros	2023	2022
	Solde net en début de période	1 221,9
Acquisitions de titres	9,2	680,5
Sorties/cessions de titres	(33,2)	(159,3)
Variation des provisions pour dépréciations des titres	53,7	(502,3)
Solde net en fin de période	1 251,6	1 221,9

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

En millions d'euros	2022	Acquisitions de titres	Sorties /cessions de titres	Variations de provisions	2023
	Argas	8,5	-	(27,6)	19,1
CGG do Brasil Participações Ltda	-	-	-	8,9	8,9
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Explo	-	-	-	-	-
CGG Holding B.V.	287,1	9,1	-	18,5	314,7
CGG International SA	-	-	-	-	-
CGG Marine Resources Norge AS	-	-	-	-	-
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) B.V.	-	-	-	-	-
CGG Services SAS	129,0	-	-	-	129,0
Exgeo C.A.	-	-	(5,1)	5,1	-
Geomar SAS	464,0	-	-	-	464,0
PT CGG Services Indonesia	-	0,1	-	-	0,1
Sercel SAS	295,2	-	-	2,9	298,1
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Sercel Inc	-	-	-	-	-
Veritas do Brazil Ltd	1,0	-	-	-	1,0
Vitzel S.A. de C.V.	0,1	-	-	-	0,1
Wavefield Inseis AS	8,4	-	(0,5)	(0,8)	7,1
Titres nets	1 221,9	9,2	(33,2)	53,7	1 251,6

Les acquisitions de titres correspondent principalement à des opérations sur capital. Les sorties correspondent à la cession de l'intégralité de la participation dans la société Argas qui était détenue à hauteur de 49 % et la liquidation de la société Exgeo C.A. au Venezuela.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat <i>(en devise)</i>	Quote-part de capital détenue <i>(en %)</i>	Résultat du dernier exercice clos <i>(en devise)</i>
Filiales				
CGG Do Brazil Participações Ltda ^(a)	BRL	184,0	99,99	16,2
CGG Holding B.V. ^(b)	USD	437,0	100	251,2
CGG Services SAS ^(a)	EUR	68,4	100	(56,5)
Geomar SAS ^(a)	EUR	428,8	100	9,3
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	54,7	100	3,4
Sercel SAS ^(a)	EUR	65,4	100	3,2
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	8,0	100	(0,2)
Autres ^(c)	USD	5,1	-	1,2

(a) Extrait des comptes statutaires 2023 provisoires de la Société établis en devise locale.

(b) Extrait des liasses de consolidation IFRS 2023 de la Société établis en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2023 des autres filiales de la Société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,105 USD et 1 € = 5,3618 BRL.

Dépréciations relatives aux titres de participations

La valeur d'usage des titres de participation a été déterminée sur la base des business plan par activité du Groupe.

Les valeurs d'utilité sont déterminées comme indiqué ci-après :

- flux de trésorerie budgétés et flux de trésorerie prévisionnels sur la période du plan d'affaires de chaque UGT, ces périodes formant la période explicite. La période explicite de l'UGT Geoscience est de 3 ans, celles des UGTs EDA et SMO de 5 ans. Ces dernières ont été allongées de 2 ans afin de couvrir la période de transition opérationnelle de ces UGTs vers l'acquisition nodale pour EDA et vers les nouveaux business pour SMO. Les flux de trésorerie ont été approuvés par la direction du groupe ;
- utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà des périodes explicites ; le poids des flux de trésorerie normatifs actualisés représentant plus de 75 % de la valeur d'utilité pour les UGTs Geoscience et EDA, et plus de 70 % pour l'UGT SMO ;
- taux de croissance à long terme de 2,0 % pour toutes les UGTs ; le déclin attendu de l'activité O&G à long terme étant compensé par la dynamique associée aux nouveaux business, y compris la transition énergétique ;
- taux d'actualisation de 11,0 % pour toutes les UGTs, comparé à 10,0 % l'année précédente, que nous considérons comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le taux d'actualisation inclut le risque associé à la dynamique de développement des nouveaux business, de la transition vers les activités d'acquisition nodales et vers les activités de transition énergétique, et correspond à un taux avant impôt de 13,3 % pour l'UGT Geoscience, 14,4 % pour l'UGT EDA et 13,0 % pour l'UGT SMO.

Après une année 2023 marquée par l'augmentation de près de 15 % des investissements amont nous estimons, comme le prévoient également de nombreuses études sectorielles, que la toile de fond macroéconomique et les fondamentaux du marché qui sous-tendent un cycle favorable à l'énergie restent très convaincants, tant pour le pétrole et le gaz que pour les ressources énergétiques à faible teneur en carbone. Au niveau du macro-environnement, nous constatons les effets de plusieurs années de réduction des investissements, qui se traduisent par des prix élevés pour les matières premières. Nous prévoyons que le renforcement du marché de l'Exploration, du Développement et de la Production améliorera considérablement les performances de nos activités traditionnelles, nos clients donnant la priorité aux délais de commercialisation courts ainsi qu'à la recherche de nouvelles réserves à moindre coût, à moindre risque et à plus faible teneur en carbone, en particulier offshore. Notre industrie reste fondamentalement bien placée pour contribuer à la transition énergétique et à la décarbonation du pétrole et du gaz, et nos technologies différenciées devraient y jouer un rôle clé. Nous pensons que cette tendance positive générale profitera à chacune de nos activités.

Au-delà de nos activités traditionnelles, nous pensons que les marchés en forte expansion du Digital, de la Surveillance et de l'Observation ainsi que de la Transition Énergétique, domaines dans lesquels nous investissons au travers de nos solutions intégrées, contribueront significativement à la croissance des activités du Groupe dans les années à venir.

Nos projections financières sont basées sur ces trajectoires de croissance de nos activités cœur à forte différenciation technologique et sur la croissance de nos nouveaux business.



Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2023, se présente comme suit :

Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :

<i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Créances rattachées	Avances de trésorerie	Créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total
ARGAS	(19,1)	-	-	-	-	(19,1)
CGG Holding B.V.	-	-	-	-	-	-
CGG Services (NL) B.V.	(18,5)	-	-	-	-	(18,5)
CGG Do Brazil Participações Ltda	(8,9)	-	-	-	-	(8,9)
Exgeo C.A.	(5,1)	-	-	-	-	(5,1)
Geomar SAS	-	-	-	-	-	-
Sercel SAS	(2,9)	-	-	-	-	(2,9)
Wavefield Inseis AS	0,8	-	-	-	-	0,8
TOTAL	(53,7)	-	-	-	-	(53,7)

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (note 18). Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel (note 19).

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2023	2022
Solde net en début de période	939,9	675,9
Prêts accordés par la Société, en trésorerie ou par comptes-courants	44,4	217,3
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(47,1)	-
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	-
Incidence des variations de change	(26,6)	38,8
Variation des intérêts courus	-	7,9
Solde net en fin de période	910,6	939,9

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Prêt à CGG Holding (US) Inc	452,5	515,6
Prêt à CGG Holding BV	90,5	93,8
Prêt à CGG Services (UK) Ltd	135,8	140,6
Prêt à CGG Services SAS	54,3	37,5
Prêt à CGG Services Australia Pty	13,6	8,0
Prêt à CGG Services Singapour Pte Ltd	4,5	4,7
Prêt à Sercel SAS	60,0	60,0
Prêt à Sercel Holding SAS	60,0	40,0
Prêt à CGG Services Norway AS	18,1	18,8
Intérêts courus	21,3	20,9
Solde net en fin de période	910,6	939,9

CGG Holding BV

Le 1^{er} février 2013, plusieurs prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

En 2014, 2015 et 2018, quatre, trois puis deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 969,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 807,9 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2020, deux prêts d'un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 166,9 millions d'euros.

Le 30 juin 2023, le taux d'intérêt du dernier prêt de 100 millions de dollars US a été porté à 9,75 % et sa maturité repoussée jusqu'au 1^{er} avril 2027.

Au 31 décembre 2023, le solde du prêt octroyé à CGG Holding B.V. s'élève donc à 100 millions de dollars US.

CGG Holding (U.S.) Inc.

Le 1^{er} avril 2021, dans le cadre du refinancement, la Société a octroyé un prêt de 550 millions de dollars US à CGG Holding (U.S.) Inc. afin de lui permettre de rembourser le solde du 1st lien Note.

Le 31 mars 2023, un remboursement partiel de 50 millions de dollars US a été effectué par CGG Holding (U.S.) Inc. par reconversion en compte courant pour un montant de 47,1 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2023, le solde du prêt octroyé à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève donc à 500 millions de dollars US.

CGG Services (UK) Ltd.

Le 31 décembre 2021, la Société a octroyé un prêt à CGG Services (UK) Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 100 millions de dollars US. Le 1^{er} mars 2022, la Société a octroyé un complément à CGG Services (UK) Ltd. par imputation

sur le compte courant pour un montant total de 50 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2022, le solde du prêt octroyé à CGG Services (UK) Ltd. s'élève donc à 150 millions de dollars US.

Sercel SAS

Le 1^{er} juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions d'euros. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Sercel Holding SAS

Le 15 juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 40 millions d'euros.

Le 1^{er} janvier 2023, la Société a octroyé un complément à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Au 31 décembre 2023, le solde du prêt octroyé à Sercel Holding SAS s'élève donc à 60 millions d'euros.

CGG Services SAS

Le 1^{er} novembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 40 millions de dollars US.

Le 1^{er} avril 2023, la Société a octroyé un complément à CGG Services SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2023, le solde du prêt octroyé à CGG Services SAS s'élève donc à 60 millions de dollars US.



CGG Services (Norway) AS

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

CGG Services Australia Pty

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 8,5 millions de dollars US.

Le 14 avril 2023, la Société a octroyé un complément à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 6,5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2023, le solde du prêt octroyé à CGG Services Australia Pty s'élève donc à 15 millions de dollars US.

CGG Services Singapour Pte

Le 30 décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Singapour Pte par imputation sur le compte courant pour un montant total de 5 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2023, le solde des différents prêts octroyés aux filiales du groupe s'élève à 850 millions de dollars US et 120 millions d'euros.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2023, les intérêts courus relatifs aux prêts accordés s'élèvent à 21,3 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros à fin 2022.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et des garanties opérationnelles de plus d'un an (1,9 million d'euros) ainsi qu'aux réserves effectuées lors de la cession des Crédits d'impôts recherches pour 1,2 million d'euros (note 2).

Ce poste inclut également deux comptes séquestre. Le premier d'un montant de 0,3 million d'euros ouvert dans le cadre de la sortie du Plan de Sauvegarde de la Société et correspondant aux sommes restantes dues aux créanciers défaillants jusqu'au terme originel du plan, soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan. Le second d'un montant de 1,4 million d'euros ouvert lors de la vente du bâtiment Galileo au profit de l'acquéreur pour une durée maximum de 10 ans.

NOTE 5 CLIENTS

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Clients	12,7	12,0
Clients factures à établir	-	0,5
Provisions pour créances douteuses	-	-
Clients et comptes rattachés - net	12,7	12,5
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2023	2022
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	205,1	176,2
Créances et crédits d'impôt, nets	5,2	32,4
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	3,5	0,4
Autres	-	3,4
Autres créances	213,8	212,4

Détail du poste « Avances de trésorerie »

Depuis le 1^{er} février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding B.V. en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des

avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales principalement à un taux Libor + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (348,7) millions d'euros et se détaille comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre			2022
	2023			
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances de trésorerie accordées	198,8	-	198,8	171,5
Intérêts courus attachés	6,3	-	6,3	4,7
Sous-total	205,1	-	205,1	176,2
Avances de trésorerie reçues	(524,5)	-	(524,5)	(542,7)
Intérêts courus attachés	(29,3)	-	(29,3)	(8,0)
Sous-total (note 13)	(553,8)	-	(553,8)	(550,7)
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(348,7)	-	(348,7)	(374,5)



NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de CGG se compose de 713 676 258 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2023, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 750,5 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2023, 2022 et 2021.

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31.12.2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Opérations sur capital	Au 31.12.2023
Capital	7,1	-	-	-	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion	500,2	-	-	0,1	500,3
Écart de réévaluation	0,2	-	-	-	0,2
Réserve légale	7,1	-	-	-	7,1
Autres réserves	6,2	-	-	-	6,2
Report à nouveau	-	150,1	-	-	150,1
Résultat de l'exercice	150,1	(150,1)	93,9	-	93,9
Provisions réglementées	0,5	-	-	(0,1)	0,4
Capitaux propres	671,4	-	93,9	-	765,3

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2023 correspondent principalement à l'exercice de bons de souscription d'action (BSA) et l'attribution de 1 295 143 actions gratuites sur

la période dont l'incidence s'est élevée à 0,1 million d'euros sur les capitaux propres de la Société.

BSA

Le 21 février 2018 dans le cadre de sa restructuration financière, la Société a émis 225 398 854 bons de souscription d'actions

(BSA), dont 131 538 630 ont été exercés entre le 21 février 2018 et le 21 février 2023 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés au 31 décembre 2018	32 589	33 696	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés en 2019	3 657	6 942	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2020	6 993	4 422	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2021	2 556	4 131	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2022	79 362	24 693	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2023	-	35 691	-	-	-
Nombre total de BSA devenus caduques	22 007 992	71 823 156	29 076	-	-
Nombre total de BSA restant	-	-	-	-	-
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 ^(a)	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2018	43 452	22 464	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2019	4 876	4 628	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2020	9 324	2 948	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2021	3 408	2 754	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2022	105 816	16 462	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2023	-	23 794	-	-	-
Nombre d'actions caduques	29 310 660	47 898 566	29 076	-	-
Nombre d'actions à émettre	-	-	-	-	-
Date d'échéance des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(a) Les 24 996 BSA #1 attribués à CGG relatifs à des actions propres ont été annulés.

L'exercice des derniers BSA s'est achevé le 21 février 2023.



Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs. Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2023 :

	Options initialement attribuées ^(a)	Options attribuées après opérations sur capital ^(b)	Options non exercées au 31.12.2023 ^(c)	Prix d'exercice par action ^(c)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	531 281	229 938	8,52 €	23 juin 2024	5,8 mois
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	6 544 389	3 965 502	2,15 €	27 juin 2026	29,9 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	671 171	167 790	1,39 €	27 juin 2026	29,9 mois
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	1 331 190	1,52 €	27 juin 2027	41,9 mois
Plan du 6 janvier 2020	80 000	80 000	40 000	2,72 €	27 juin 2027	41,9 mois
Plan du 25 juin 2020	2 268 512	2 268 512	1 522 792	1,10 €	25 juin 2028	53,9 mois
Plan du 24 juin 2021	1 910 920	1 910 920	1 822 070	0,91 €	24 juin 2029	65,8 mois
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	40 000	40 000	40 000	1,02 €	24 juin 2029	65,8 mois
Plan du 22 juin 2022	3 370 200	3 370 200	3 260 400	1,05 €	22 juin 2030	77,7 mois
Plan du 28 juillet 2023	160 000	160 000	160 000	0,79€	28 juillet 2030	78,9 mois
Plan du 22 juin 2023	195 000	195 000	195 000	0,82 €	2 mars 2031	86,1 mois
Plan du 22 juin 2023	3 392 560	3 392 560	3 381 100	0,68 €	22 juin 2031	89,7 mois
TOTAL	27 565 120	21 437 553	16 115 782			

(a) Le détail des bénéficiaires et des conditions de performance des plans avant 2018, ainsi que les opérations de regroupement ou ajustement du nombre d'options sur cette période sont détaillées dans la note 7 de l'annexe 2019 aux comptes de la société. Le détail des plans après 2016 est présenté ci-après.

(b) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2016 et 2018 ainsi que le regroupement d'actions de 2016.

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à

l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;

- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin 2019 et le 5 novembre 2019 le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,72 euros. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 7 ans et 6 mois.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 330 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024

sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 710 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 870 920 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 22, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 140 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 775 200 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en deux fois, en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 270 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 692 560 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.



Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	13 341 156	1,91 €	11 904 700	2,81 €
Attributions	3 787 560	0,70 €	3 370 200	1,05 €
Exercées	-	-	-	-
Échues non exercées	1 012 934	5,79	1 933 744	5,98 €
Options non exercées en fin d'exercice	16 115 782	1,38	13 341 156	1,91 €
Options exerçables en fin d'exercice	7 364 902	1,98	6 384 380	2,87 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 0,70 euro en 2023 et 0,87 euro en 2022.

Actions gratuites

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 220 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2023.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 530 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 203 148 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2022 et 50 % en juin 2023.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 280 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2024.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 740 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 407 905 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2023 et 50 % en juin 2024.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 22 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 1 140 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 887 600 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil

d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 848 700 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2026. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 1 270 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2026.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ; 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 841 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Pertes de change	6,7	4,3
Coûts de restructuration	-	-
Provisions pour risques filiales	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-
Autres provisions pour charges	-	1,9
Provisions court terme	6,7	6,2
Indemnités de départ à la retraite	1,0	1,0
Provisions moyen et long terme	1,0	1,0
Provisions pour risques et charges	7,7	7,2



Variations de la période

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2023
Pertes de change (note 14)	4,3	6,7	(4,3)	-	-	6,7
Frais de restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques filiales (note 4)	-	-	-	-	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	1,9	-	(0,2)	(1,7)	-	-
Provisions court terme	6,2	6,7	(4,5)	(1,7)	-	6,7
Indemnités de départ à la retraite	1,0	0,2	-	(0,2)	-	1,0
Provisions moyen et long terme	1,0	0,2	-	(0,2)	-	1,0
Provisions pour risques et charges	7,2	6,9	(4,5)	(1,9)	-	7,7
<i>Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :</i>						
<i>Exploitation</i>		0,2	-	(0,2)		
<i>Financier (note 18)</i>		6,7	(4,3)	-		
<i>Exceptionnel (note 19)</i>		-	(0,2)	(1,7)		

Autres provisions

Une provision pour charges de 1,9 million de dollar US avait été constituée au 31 décembre 2022 pour donner suite à une demande de remboursement partiel des frais encourus dans le cadre d'un ancien litige de propriété intellectuelle concernant SBGS (conformément aux dispositions du « Share Purchase and

Exit Agreement » daté du 30 décembre 2019 pour la vente de la participation de CGG dans SBGS à Fugro) et qui avait été présentée par Fugro à CGG en décembre 2022. En 2023, cette provision a fait l'objet d'une reprise totale suite à la réception de la facture Fugro d'un montant de 0,2 million de dollar US.

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,50 % en 2023 contre 3,25 % en 2022 ;
- taux moyen de revalorisation des salaires : 4,5 % en 2024 et 2,5 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2022 d'un taux de revalorisation des salaires de 6,5 % en 2023 et 2 % les années suivantes) ;

- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon la réforme de la retraite.

La réforme des retraites 2023 n'a pas eu d'impact significatif sur les provisions de fin de période.

La reprise de provision constatée sur la période correspond aux versements effectifs réalisés.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

En millions d'euros	31 décembre					
	2023			2022		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations à haut rendement	1 037,5	-	1 037,5	1 053,7	-	1 053,7
Obligations sécurisées de second rang	-	-	-	-	-	-
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0,3	-	0,3	0,4	-	0,4
Intérêts courus	18,1	18,1	-	18,4	18,4	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Sous-total financières diverses	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 055,9	18,1	1 037,8	1 072,5	18,4	1 054,1

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2023 s'élève à 1 055,9 millions d'euros contre 1 072,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31.12.2023 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations à haut rendement 2027 tranche Dollar US	2021	2027	500 US\$	452,5	8,75 %
Obligations à haut rendement 2027 tranche Euros	2021	2027	585 €	585,0	7,75 %
TOTAL OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT				1 037,5	
Autres emprunts (en US\$)	2018	2027	1,8 US\$	0,1	0 %
Autres emprunts (en €)	2018	2027	3,5 €	0,2	0 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS INTÉRÊTS COURUS				1 037,8	

Les taux de clôture au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 étaient respectivement de 0,90498 euro pour 1 dollar US et 0,93756 euro pour 1 dollar US.



Dettes financières par devise

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Euros	585,2	585,2
Dollars US	452,6	468,9
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	1 037,8	1 054,1

Dettes financières par taux d'intérêt

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Taux variables	-	-
Taux fixes :		
- EUR :	585,2	585,2
- USD :	452,6	468,9
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	1 037,8	1 054,1

Dettes financières par échéances

En millions d'euros	2024	2025	2026	2027	2028	Au-delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	-	-	-	1 037,8	-	-	1 037,8

Variations de la période

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Solde en début de période	1 072,5	1 180,5
Remboursement d'emprunts	-	(134,5)
Nouveaux emprunts	-	-
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(87,7)	(94,0)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Remboursement dépôts et cautionnements	-	(0,2)
Flux de trésorerie	(87,7)	(228,7)
Coûts d'emprunts	87,4	90,3
Compensation (note 4)	-	-
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	(16,3)	30,4
Solde en fin de période	1 055,9	1 072,5

Obligations à haut rendement 2027 (500 millions de dollars US et 585 millions d'euros)

Le 1^{er} avril 2021, CGG a émis des obligations 2027 pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 8,75 % pour la tranche dollar et 7,75 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie Earth Data US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division DDE et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2023, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 1 037,5 millions d'euros.

Facilités de crédit

CGG a conclu le 1^{er} avril 2021 un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une maturité de 4,5 ans et d'un montant de 100 millions de dollars US garanti par les mêmes sûretés que les Obligations 2027. Le taux d'intérêt est déterminé selon le taux SOFR auquel est ajoutée une marge maximale de 5 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette marge a été révisée à la baisse par suite de la publication en avril 2023 par l'agence de notation Fitch d'une hausse de la notation du Groupe.

Les Obligations 2027 et le RCF partagent le même panier de sûretés comprenant notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de GGR, et certains prêts internes.

En 2023, 10 millions de dollars US du crédit renouvelable ont été mobilisés par l'une de nos banques prêteuses afin de permettre à CGG d'émettre des cautions, garanties et indemnités en faveur de clients. Le solde de cette facilité de crédit est resté inutilisé au 31 décembre 2023.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société en 2018 faisaient l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2,5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année. Cet emprunt ne portait pas intérêt.

En septembre 2020, la société CGG a organisé le désintéressement par anticipation de ses créanciers restants au titre de son Plan de Sauvegarde, en vue du dépôt par les co-commissaires à l'exécution du plan d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de son Plan de Sauvegarde. À ce titre, la Société a procédé aux paiements de 1,7 million de dollars US et 3,5 millions d'euros.

Les sommes de 0,3 million d'euros et 0,2 million de dollars US restants dues aux créanciers défaillants ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (*note 2*). Au cours de l'année 2023, 0,01 million d'euros et 0,02 million de dollar US ont été libérés et versés aux créanciers défaillants selon la convention de séquestre.

Au 31 décembre 2023, le solde de cet emprunt s'élève ainsi à 0,3 million d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2023.

Intérêts courus

Les intérêts courus concernent principalement l'emprunt obligataire à haut rendement à échéance 2027.



NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2023, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 452,6 millions d'euros (*note 9*).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change permet d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2023, il n'existe aucun contrat d'achat à terme de dollars US contre euros.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2023 sont les suivants :

En millions d'euros	2023		2022	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières (<i>note 4</i>)	2 167,1	2 167,1	2 166,1	2 166,1
Disponibilités	184,3	184,3	34,5	34,5
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	21,7	22,1	134,1	134,4
Instruments de trésorerie actif	2,0	2,0	0,6	0,6
Emprunts à taux variable (<i>note 9</i>)*	-	-	-	-
Emprunts à taux fixe (<i>note 9</i>)	1 037,8	950,4	1 054,1	852,5

* Au 31 décembre 2023, les obligations à haut rendement 2027 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 91,91 % et 91,13 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 24 996 actions propres détenues. Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation de ces

valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2023 ;

- d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 21,7 millions d'euros. Aux termes de différents actes, une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 3,4 millions de dollars US (3,1 millions d'euros).

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Dettes fournisseurs	15,6	14,6
Factures non parvenues	1,1	1,1
Fournisseurs et comptes rattachés	16,7	15,7

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Dettes sociales	3,6	3,5
TVA et autres dettes fiscales	0,4	0,8
Dettes fiscales et sociales	4,0	4,3

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 0,9 million d'euros à des charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	553,8	550,7
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	186,7	212,9
Autres	0,8	0,6
Autres dettes	741,4	764,2

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Charges constatées d'avance	1,4	1,2
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes)	32,8	46,6
Comptes de régularisation Actif	34,2	47,8

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	46,1	75,2
Comptes de régularisation Passif	46,1	75,2

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollar US.

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur l'emprunt obligataire et sur le prêt consenti à la société CGG

Holding (U.S.) Inc. s'élève à 26,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 6,7 millions d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2023 (note 8).



NOTE 15 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles

En millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	1 037,8	-	1 037,8	-
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	-	-	-	-
Obligations issues des locations simples	17,1	2,0	8,3	6,8
TOTAL	1 054,9	2,0	1 046,1	6,8

Locations

Au 31 décembre 2023, les engagements de la Société sont principalement relatifs au nouveau contrat de location immobilière signé le 19 avril 2022, lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France) (note 2). Le coût annuel de ces

loyers s'est élevé à 2,0 millions d'euros en 2023 et à 3,1 millions d'euros en 2022. Un amortissement de 0,04 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2023 contre 0,1 million d'euros en 2022.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	Loyers
2024	2,0
2025	2,1
2026	2,1
Au-delà de 2026	10,9
Coût total des loyers futurs	17,1

Garanties

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Financements	-	-
Garanties émises en faveur des banques	-	-
Opérations	-	-
Garanties émises en faveur de clients	134,7	126,0
Autres garanties	198,9	209,4
TOTAL	333,6	335,4

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

En 2023, les autres garanties concernent principalement les garanties octroyées dans le cadre des contrats d'affrètements de

navires conclus avec Shearwater. La Société peut également se porter garante pour ses filiales dans le cadre d'opérations courantes : engagements douaniers, fiscaux, sociaux, locations.

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2023 sont les suivantes :

En millions d'euros	Total	Montant des engagements de la période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	-	-	-	-
Garanties émises en faveur de clients	134,7	43,0	78,8	12,9
Autres garanties	198,9	136,0	38,2	24,7
TOTAL	333,6	179,0	117,0	37,6

Procédure de sauvegarde

Engagements de la Société dans le cadre de la procédure de Sauvegarde

Certains porteurs d'obligations convertibles (« Océanes ») 2019 et 2020 ont fait appel du jugement du 1er décembre 2017 d'approbation du Plan de Sauvegarde. La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement dans un arrêt du 17 mai 2018. Par arrêt en date du 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de certains porteurs d'Océanes, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le Tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du Plan de Sauvegarde de la société CGG, celle-ci ayant réglé par anticipation l'intégralité de ses dettes au titre du Plan de Sauvegarde.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté l'achèvement par anticipation du Plan de Sauvegarde du Groupe CGG.

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, CGG a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de CGG. La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, CGG a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné CGG devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de CGG. Deux anciens porteurs d'Océanes (à savoir : SA Schelcher Prince Gestion et HMG Finance) se sont associés aux demandes de JG Capital Management en 2022.

À la date d'arrêté des comptes, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Accords d'intervention

Suite à la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu des accords d'affrètement coque-nue de cinq ans avec les filiales de GSS, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers. Dans le cadre de l'Accord d'intervention, le Groupe a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas (i) de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS, ou (ii) d'insolvabilité de Shearwater.

Dans l'hypothèse où les Accords d'Intervention seraient activés, le Groupe serait en droit de résilier l'Accord de Capacité et deviendrait le preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue. Le Groupe pourrait enfin, grâce aux nantisements pris en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que les principaux actifs de GSS et de ses filiales seraient constitués des cinq navires 3D haut de gamme et des streamers et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient les principaux passifs. Ces accords n'ont eu aucune incidence sur les comptes de la Société.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.



NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
France	6,5	8,9
Autres	18,9	12,7
TOTAL	25,4	21,6

NOTE 17 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2023, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 1,3 million d'euros, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services

SAS de charges relatives au bâtiment Galileo et à des refacturations de licences à différentes filiales.

NOTE 18 RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Gains (pertes) de change	11,8	(11,2)
Dividendes reçus des filiales	94,0	673,5
Revenus des créances rattachées aux participations	87,3	77,7
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	16,3	9,9
Commissions de garantie données	-	0,2
Autres produits financiers	5,8	0,4
Produits financiers	109,4	88,2
Commissions pour garantie	(13,0)	(10,5)
Intérêts sur emprunts	(85,9)	(88,6)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(32,4)	(16,2)
Commissions sur crédit syndiqué français	(1,5)	(1,7)
Autres charges d'intérêts	-	-
Charges d'intérêts financiers	(132,8)	(117,0)
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	53,7	(502,3)
Provision pour dépréciation des autres Immobilisations Financières (note 4)	-	-
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	(2,5)	0,4
Dotations nettes de reprises de provisions financières	51,2	(501,9)
RÉSULTAT FINANCIER	133,6	131,6

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la Société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Dividendes reçus des filiales

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
CGG Holding BV	93,1	540,7
CGG Marine Resources Norge AS	-	-
CGG Do Brazil Participações Ltda	0,2	0,9
CGG Services NL BV	-	30,4
Wavefield Inseis AS	-	-
CGG International	0,5	-
Veritas Do Brasil	0,2	1,6
Sercel SAS	-	60,0
Sercel Holding SAS	-	39,9
Dividendes	94,0	673,5

Produits financiers

Les revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés aux différentes filiales portant à 9,75 % pour les prêts libellés en dollars US et à 8,75 % pour ceux libellés en euros (note 4).

En 2023 et 2022, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

NOTE 19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
Variation de provisions pour risques filiales (note 4)	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels	-	-
Autre variation de provisions exceptionnelles	1,8	(1,8)
(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles	1,8	(1,8)
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(0,2)	(0,4)
Autres Produits (charges) exceptionnels	(4,7)	0,9
Produits (charges) exceptionnels, nets	(4,9)	0,5
Plus-values de cessions d'actifs	(30,3)	29,9
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(33,4)	28,6



Autres variation de provisions exceptionnelles

En 2022, la dotation aux provisions exceptionnelles était constituée d'une provision pour un risque de remboursement à effectuer à la société Fugro de 1,9 million de dollars US, relatif à des frais encourus dans un litige de propriété intellectuelle, concernant SBGS (conformément aux dispositions du SPA pour la vente de la participation de CGG dans SBGS à Fugro en 2020). En 2023, cette provision a fait l'objet d'une reprise totale suite à la réception de la facture Fugro d'un montant de 0,2 million de dollar US.

Autres Produits (charges) exceptionnels

En 2023, les charges exceptionnelles correspondent pour 2,2 millions d'euros à la liquidation de la filiale Exgeo et pour 2,4 millions d'euros à divers ajustements liés à la vente réalisée par le Groupe de l'activité GeoSoftware.

Plus-values de cessions d'actifs

Les moins-values constatées en 2023 correspondent principalement à la cession à TAQA, des titres de participations Argas et à la sortie des titres de participations détenus dans la société Exgeo liquidé courant 2023. La plus-value constatée en 2022 correspondait principalement à la cession du bâtiment Galileo (note 2).

NOTE 20 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Charge d'impôt

En millions d'euros	31 décembre	
	2023	2022
FRANCE		
Charge courante	-	-
Charge du régime d'intégration fiscale	-	-
Produit du régime d'intégration fiscale	4,7	0,1
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	3,9	4,2
	8,6	4,3
ÉTRANGER		
Charge courante	(0,2)	(0,8)
Écart de change	-	-
	(0,2)	(0,8)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	8,4	3,5

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société

constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2023, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>En millions d'euros</i>						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	0,3	-	-	-	0,3	-
b) Frais d'acquisition titres	-	-	-	-	-	-
c) Plus-value en sursis d'imposition	-	-	-	-	-	-
d) Écarts de change latents nets	-	-	-	-	-	-
e) Provision pour risques de change	-	-	-	-	-	-
f) Provision pour risques filiales	-	-	-	-	-	-
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3	-	-	-	3,3	-
h) Autres	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Sous-total	3,6	(0,3)	-	-	3,6	(0,3)
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportable fiscalement	541,0	-	14,4	-	555,4	-
b) Moins-value à long terme	-	-	-	-	-	-
Sous-total	541,0	-	14,4	-	555,4	-
TOTAL	544,6	(0,3)	14,4	-	559,0	(0,3)

NOTE 21 EFFECTIFS

La ventilation des effectifs de la Société est la suivante :

	2023	2022
Ingénieurs et cadres	13	13
Employés, ouvriers	-	-
TOTAL EFFECTIFS	13	13
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	-	-

NOTE 22 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération, à raison de leur fonction. Au premier trimestre 2024, la Société a versé à ce titre une somme totale de 485 300 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023, à rapprocher d'une enveloppe de 550 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 16 juin 2020 et inchangée depuis, en l'absence d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2023 à 240 000 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Directeur Général s'est élevée en 2023 à 1 581 119 euros.



NOTE 23 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros	2023	2022
EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires (note 16)	25,4	21,6
Charges d'exploitation	(16,7)	(12,3)
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	12,7	12,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(14,6)	(13,0)
FINANCIER		
Dividendes reçus (note 18)	94,0	673,5
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	34,5	(502,3)
Autres produits (charges) financiers nets	60,6	58,9
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	910,6	939,9
Dettes rattachées à des participations (note 4)	-	-
Dividendes à recevoir	-	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	205,1	176,2
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(553,8)	(550,7)
EXCEPTIONNEL		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	-	-
Produits (charges) exceptionnels sur opérations financières	(2,2)	-
Plus ou moins-value de cession – Immobilisations financières	(5,1)	(0,1)
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales (note 4)	-	-
IMPÔT		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 20)	4,7	0,1
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 20)	3,9	4,2
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(183,3)	(212,5)
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties émises en faveur de clients	134,7	126,0
Garanties émises en faveur des banques	-	-
Achats à terme de devises	-	-

NOTE 24 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

6.2.5 Délais de paiement

Au 31 décembre 2023, le solde des dettes de la société-mère à l'égard de ses fournisseurs (fournisseurs d'immobilisations inclus) s'élève à 15,6 millions d'euros et se décompose comme suit :

ARTICLE D. 441 L.-1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)						
Nombre cumulé de factures concernées	30					34
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	14,9	0,5			0,2	0,7
Pourcentage du montant des factures concernées	95,4 %	3,2 %	0,1 %	0,2 %	1,1 %	4,6 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	Factures non comptabilisées : 0					
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)	Montant des factures non comptabilisées : 0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					
	<u>Délais légaux</u>					

Au 31 décembre 2023, le solde des créances de la société-mère à l'égard de ses clients s'élève à 12,7 millions d'euros et se décompose comme suit :

ARTICLE D. 441 L.-2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)						
Nombre cumulé de factures concernées	33					
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	12,7					
Pourcentage du montant des factures concernées	100 %					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<u>Délais contractuels</u>					
	Délais légaux					



6.2.6 Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967)

En euros	2019	2020	2021	2022	2023
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 099 563	7 113 923	7 116 639	7 123 573	7 136 762
b) Nombre d'actions émises	709 956 358	711 392 383	711 663 925	712 357 321	713 676 258
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations (voir note ci-dessous)	-	-	-	-	-
d) Capitaux propres	1 887 496 882	811 891 486	520 894 173	671 349 382	765 307 584
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	26 389 011	16 884 801	29 013 250	21 636 719	25 445 846
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	60 121 733	12 844 224	(377 765 039)	650 685 707	32 194 322
c) Participation des salariés	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices	(19 924 332)	(7 256 246)	(3 744 126)	(3 420 749)	(8 453 760)
e) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	97 295 002	(1 075 646 338)	(291 183 172)	150 058 885	93 893 770
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	0,11	0,03	(0,53)	0,92	0,06
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,14	(1,51)	(0,41)	0,21	0,13
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	22	18	14	13	13
b) Montant de la masse salariale	8 263 169	5 515 555	5 402 078	5 823 606	7 291 180
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 116 675	1 919 830	2 222 716	2 381 661	2 827 345

Note relative au nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations : le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, l'ensemble des obligations ont été converties en capital.

VIRIDIEN

(anciennement CGG)

Société Anonyme au capital de 7 136 762 €
Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy
N° 969 202 241 - RCS Evry

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 MAI 2024**

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 93 893 770,28 euros.

[...]

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir le bénéfice de 93 893 770,28 euros, au compte Report à nouveau, qui est porté d'un montant de 150 068 481,47 euros à un montant créditeur de 243 962 251,75 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende, ni revenu n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Troisième résolution

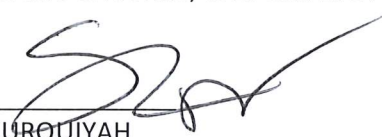
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 12 874 415 dollars US.

[...]

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Extrait certifié conforme, le 15 mai 2024



Sophie ZURQUJYAH
Directeur Général



DOCUMENT

d'enregistrement universel

2023

inclut le rapport financier annuel

Certifié conforme,
Le 15 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SZ", written over a horizontal line.

Sophie ZURQUIYAH
Directeur Général

6.2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société CGG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 1 252 millions d'euros, les créances rattachées pour un montant net de 911 millions d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur les business plans par activité du Groupe et des estimations y afférentes, notamment en ce qui concerne :

- les flux de trésorerie futurs attendus des activités du Groupe, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la période explicite, et que ceux-ci intègrent les flux relatifs aux nouveaux business positionnés sur les marchés en forte expansion des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des Solutions de Surveillance et d'Observation ;
- les taux d'actualisation appliqués à ces flux ;
- le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 des comptes annuels.

Comme indiqué dans la note 2 des comptes annuels, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une reprise nette de provision de 29 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2023.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit, en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et des jugements de la direction nécessaires, en particulier, dans le contexte de transition énergétique.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de la méthode d'évaluation des titres de participation retenue par la société ;
- étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues, issues du budget 2024 du groupe et des perspectives du groupe sur la période explicite approuvées par la direction ;
- prendre connaissance des principales hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs, et les examiner, notamment au regard des perspectives du marché du pétrole et du gaz, d'une part, et des marchés des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des Solutions de Surveillance et d'Observation, d'autre part ;
- réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie ;



- apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction.

Nous avons par ailleurs intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus par la direction, et d'apprécier l'adéquation des taux d'actualisation avec le niveau de risque intégré dans les flux de trésorerie. Ceux-ci ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées qui sont présentées dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.4416 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225374, L.221010 et L.22109 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22109 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.221011 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.45112 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet MAZARS et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-septième année (dont quarante-trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Daniel Escudeiro

Alexandre De Belleville

ERNST & YOUNG et Autres

Claire Cesari-Walch